

LE 28 OCTOBRE 2024  
PROVINCE DE QUÉBEC

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le lundi vingt-huit octobre deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, sous la présidence de M. le maire suppléant, Marc Laurin.

**Sont présents les conseillères et conseillers :**

Mmes Guylaine Coursol  
Émilie Derganc  
Isabelle Gauthier  
MM. Michel Lauzon  
Robert Charron  
François Bélanger

**Sont également présents :**

MM. Mario Boily, directeur général  
Sébastien Gauthier, directeur général adjoint  
Nicolas Bucci, greffier

**Sont absents :**

M. Patrick Charbonneau, maire  
Mmes Roxanne Therrien, conseillère  
Francine Charles, conseillère  
Catherine Maréchal, conseillère

<b>672-10-2024 Adoption de l'ordre du jour.</b>
---

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du 28 octobre 2024, tel que modifié comme suit :

**Sont ajoutés les points suivants en affaires nouvelles :**

- a) Demande auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du Programme pour le soutien aux initiatives de commémoration pour les célébrations du 200<sup>e</sup> anniversaire de Sainte-Scholastique. (G5 500 N15973)
- b) Octroi d'un contrat à la FQM Services, coopérative de solidarité relatif à la fourniture de services ou de produits informatiques. (G2 310 U4 N13883)
- c) Transaction et quittance relative à l'acquisition du lot 6 508 629, appartenant à « Michel Paiement », dans le secteur de Saint-Augustin. (G7 113 N5713 #120236)

MME LA CONSEILLÈRE ÉMILIE DERGANÇ DÉCLARE QU'ELLE A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE, COMPTE TENU QU'UN CHÈQUE A ÉTÉ ÉMIS À SON NOM RELATIVEMENT AUX DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN AUX CONSEILLERS :

3. Comptes et reddition de comptes. (G5 213 N1048)

**673-10-2024    Approbation du procès-verbal.**

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 15 octobre 2024, tel que présenté.

---

MME LA CONSEILLÈRE ÉMILIE DERGANÇ DÉCLARE QU'ELLE A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE, COMPTE TENU QU'UN CHÈQUE A ÉTÉ ÉMIS À SON NOM RELATIVEMENT AUX DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN AUX CONSEILLERS :

**674-10-2024    Comptes et reddition de comptes. (G5 213 N1048)**

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'entériner les comptes payés et autoriser ceux à payer couvrant la période du 15 au 28 octobre 2024 et totalisant les sommes suivantes :

• Dépenses du fonds d'activités financières.....	<u>2 703 769,63 \$</u>
• Dépenses du fonds d'activités d'investissement.....	<u>912 090,56 \$</u>
• TOTAL.....	<u>3 615 860,19 \$</u>

accompagnés du rapport de la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses.

D'accepter le dépôt du rapport sur la reddition de comptes relatif aux contrats de gré à gré autorisés, à la disposition d'actifs, aux règlements de litiges et griefs, signé par le directeur général, M. Mario Boily, en date du 25 octobre 2024.

MME LA CONSEILLÈRE ÉMILIE DERGANÇ S'ABSTIENT DE VOTER SUR CETTE RÉOLUTION.

---

**675-10-2024    Autorisation de paiement d'une facture à « Battlefield, centre de location d'équipement ». (G1 412 #123014)**

Considérant que le règlement 2251 prévoit que toute dépense supérieure à 50 000 \$ doit être autorisée par le conseil;

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

De ratifier la dépense et d'autoriser le paiement de la facture no 322018926, de la compagnie « Battlefield, centre de location d'équipement », au montant de 76 044,47 \$.

**676-10-2024 Autorisation de paiement d'une facture à « Controléctriques D.C. inc. ». (G1 311 102 110 N13791 et G1 412 #122108)**

Considérant que le règlement 2251 prévoit que toute dépense supérieure à 50 000 \$ doit être autorisée par le conseil;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De ratifier la dépense et d'autoriser le paiement de la facture no 2348, de la compagnie « Controléctriques D.C. inc. », au montant de 133 099,25 \$.

**677-10-2024 Aide financière à « Écoute Agricole ». (G5 500 N15262)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant de 20 000 \$, (contributions Volet agricole projet PDZA), à « Écoute Agricole », pour le soutien des entrepreneurs agricoles.

**678-10-2024 Acceptations finales de travaux.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation finale des travaux suivants :

- a) d'infrastructures municipales sur la rue Georges-Louis-Vézine, phase I, à partir de la rue Helen-Bristol, secteur aéroportuaire, telle que recommandée par la firme d'ingénieurs-conseils « Équipe Laurence inc. » et le directeur par intérim du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés par le règlement numéro 2465 et la résolution numéro 596-08-2022 et exécutés par l'entrepreneur « Constructions CJRB inc. »; **(X3 S12 N15809) (Dossier général X3 N15708)**
- b) de nettoyage du cours d'eau Lachance, secteur de Saint-Benoît, telle que recommandée par le directeur par intérim du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés par le règlement numéro 2482 et exécutés par l'entrepreneur « Excavation Denis Binette inc. »; **(X3 513 102 S12 N3627)**
- c) d'infrastructures municipales sur la rue Roger-Thomas, phase 3, (lot 6 409 059), secteur de Saint-Janvier, telle que recommandée par la firme d'ingénieur-conseil « GBI » et le directeur par intérim du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés au promoteur « Équipe Paquette inc. » par la résolution numéro 817-11-2011 et exécutés par l'entrepreneur « Y. & R. Paquette inc. »; **(X3 S12 N15647) (Dossier général : X3 N14588)**
- d) d'infrastructures municipales sur la rue Roger-Thomas, phase 4, (lots 6 409 058 et 6 440 075), secteur de Saint-Janvier, telle que recommandée par la firme d'ingénieur-conseil « GBI » et le directeur par intérim du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés au promoteur « Équipe Paquette inc. » par la résolution numéro 817-11-2011 et exécutés par l'entrepreneur « Y & R. Paquette inc. ». **(X3 S12 N15697) (Dossier général : X3 N14588)**

<b>679-10-2024</b>	<b>Soumission relative à un mandat pour des services professionnels concernant la préparation d'un plan de développement Pôle Mirabel et formation du comité de travail pour le Pôle de Mirabel. (2024-057) (X6 313 U3 N15938 et X6 313 U5 N15938)</b>
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'accepter du soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit « Innovitech », la soumission relative à un mandat de services professionnels concernant la préparation d'un plan de développement Pôle Mirabel, pour un prix total ne dépassant pas 292 202 \$, excluant les taxes et frais incidents, suite à leur soumission reçue le 9 octobre 2024.

Cette soumission, telle qu'acceptée par ce conseil en vertu de la présente résolution, est accordée, aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2024-057, préparé en septembre 2024 par la directrice de Mirabel économique, dans le dossier portant le numéro de référence X6 313 U3 N15938, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

D'imputer la dépense ainsi :

- Financement par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, à même une subvention de 50 % avec le Programme Appui aux projets de développement économique (PAPDE);
- Financement réparti, pour un montant de 29 220 \$, chacun, entre :
  - Ville de Mirabel;
  - Aéroport de Montréal (ADM);
  - Cégep de Saint-Jérôme;
  - Centre d'excellence des drones d'Alma;
  - Développement économique Canada.

De former le comité de travail pour le pôle de Mirabel.

<b>680-10-2024</b>	<b>Prolongation du contrat relatif au marquage longitudinal de la chaussée et des pistes cyclables pour l'année 2025 en option. (2024-006) (X3 310 103 U3)</b>
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE ce conseil octroyait, en vertu de la résolution numéro 174-03-2024, un contrat relatif au marquage longitudinal de la chaussée et des pistes cyclables pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire se prévaloir de l'option de renouvellement pour l'année 2025, tel que mentionné à l'article 1 du cahier des charges particulières;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De prolonger le contrat intervenu avec « 9254-8783 Québec inc. (Lignes Maska) », relativement au marquage longitudinal de la chaussée et des

pistes cyclables pour l'année 2025 en option, les prix unitaires de base étant ajustés selon les prescriptions stipulées dans les documents d'appel d'offres.

**681-10-2024 Assujettissement du lot 1 692 051, dans le secteur de Saint-Janvier, au droit de préemption, à des fins de réserve foncière. (G7 113 N2325 #123084)**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'assujettir au droit de préemption, à des fins de réserve foncière, le lot 1 692 051 du Cadastre du Québec, dans le secteur de Saint-Janvier;

CONSIDÉRANT QUE le 8 août 2023, le conseil a adopté le Règlement numéro 2535 *Déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins pour lesquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis*;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'assujettir, l'immeuble désigné et identifié comme étant le lot 1 692 051 du Cadastre du Québec, dans le secteur de Saint-Janvier, au droit de préemption aux fins de réserve foncière, pour une période de dix (10) ans.

De mandater le Service du greffe pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

**682-10-2024 Abandon de la réserve à des fins de réserve foncière sur le lot 1 692 120, appartenant à « Yan Tardif », dans le secteur de Saint-Janvier. (G7 113 N9673 #122064)**

CONSIDÉRANT QU'il n'est plus nécessaire de maintenir l'enregistrement de la réserve sur le lot 1 692 120;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'abandonner la réserve à des fins de réserve foncière sur le lot 1 692 120, circonscription foncière de Deux-Montagnes, au cadastre du Québec dans le secteur de Saint-Janvier, actuellement la propriété de « Yan Tardif » ou de tout autre propriétaire et autorise, Me Larissa Sirima, greffière adjointe, à prendre toutes les mesures nécessaires pour procéder à l'abandon de cette réserve.

**683-10-2024 Entente avec la Ville de Saint-Colomban et paiement d'une contribution financière pour des travaux urgents de pavage dans le cadre du réaménagement du chemin Saint-Nicolas. (X3 211 U4 N13979)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Colomban projette des travaux d'envergure sur le chemin Saint-Nicolas, dont une partie chevauche les limites municipales de Saint-Colomban et de Mirabel, notamment par l'ajout de sections d'une voie centrale afin de permettre le virage à gauche dans la partie face à la ville de Mirabel;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de pavages sont jugés urgents par la Ville de Saint-Colomban, sur le chemin Saint-Nicolas, entre les rues Omer et des Balbuzards et qui nécessitent une contribution financière de la Ville de Mirabel;

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'autoriser, le maire ou le maire suppléant et le greffier ou la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec la Ville de Saint-Colomban, le tout tel qu'il appert d'un projet d'entente du 28 octobre ou de tout projet substantiellement conforme.

D'autoriser le paiement d'une contribution financière pour des travaux urgents de pavage dans le cadre du réaménagement du chemin Saint-Nicolas, pour un montant approximatif de 380 000 \$, excluant les taxes.

D'imputer cette dépense au règlement d'emprunt numéro 2620 et, en cas d'insuffisance, au règlement d'emprunt numéro 2562.

<b>684-10-2024</b>	<b>Entente avec « Astral Media » concernant la location d'une partie du lot 2 362 183, dans le secteur de Saint-Janvier, pour l'installation d'une structure d'affichage publicitaire avec deux panneaux numériques. (X6 500 U4 N2903)</b>
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE le 11 avril 2016, le conseil municipal autorisait la signature d'une entente, en vertu de la résolution numéro 309-04-2016, pour l'installation d'une structure d'affichage publicitaire avec deux panneaux numériques, pour une durée de dix (10) ans;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise a informé la Ville qu'elle devait remplacer la structure d'affichage publicitaire et qu'elle souhaitait, en conséquence, convenir d'une nouvelle entente en remplacement de celle signée en 2016;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville, une entente, d'une durée de dix (10) années, renouvelable pour une période de dix (10) années supplémentaires, avec « Astral Média » concernant la location d'une partie du lot 2 362 183, dans le secteur de Saint-Janvier, pour l'installation d'une structure d'affichage publicitaire avec deux panneaux numériques, le tout tel qu'il appert d'un projet d'entente daté du 28 octobre 2024.

<b>685-10-2024</b>	<b>Ententes avec « Gazoduc Trans Québec &amp; Maritimes inc. » relatives aux travaux de construction de la passerelle piétonnière sur la rue Brault, dans le secteur de Saint-Janvier. (X3 214 U4 N15256)</b>
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'entériner les ententes signées par le directeur général adjoint, M. Sébastien Gauthier et par le directeur par intérim du Service du génie, M. Martin Gratton, avec « Gazoduc Trans Québec & Maritimes inc. » relativement aux travaux de construction de la passerelle piétonnière sur la rue Brault, dans le secteur de Saint-Janvier, tel qu'il appert des ententes, datées du 11 septembre 2024 et du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

**686-10-2024 Adoption du projet de règlement numéro PU-2645 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :**

- préciser diverses dispositions concernant l'usage « Habitation en milieu agricole »;
- revoir les normes encadrant les logements pour travailleur agricole. (G8 400)

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'adopter le projet de règlement numéro PU-2645 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- préciser diverses dispositions concernant l'usage « Habitation en milieu agricole »;
- revoir les normes encadrant les logements pour travailleur agricole.

À cet effet, la municipalité tiendra une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement, par l'intermédiaire de la présidente du comité consultatif d'urbanisme, et, en son absence, le membre du conseil municipal siégeant sur ce comité, le 11 novembre 2024, à 16 h30, à l'hôtel de ville au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel.

**687-10-2024 Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :**

- préciser diverses dispositions concernant l'usage « Habitation en milieu agricole »;
- revoir les normes encadrant les logements pour travailleur agricole. (G8 400) (U-2645)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Michel Lauzon qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- préciser diverses dispositions concernant l'usage « Habitation en milieu agricole »;
- revoir les normes encadrant les logements pour travailleur agricole, des copies du règlement étant mises à la disposition des citoyens.

**688-10-2024 Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement numéro 662 Concernant la prévention des incendies, afin d'augmenter les dimensions relatives aux feux à ciel ouvert et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2646)**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Michel Lauzon qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le

règlement numéro 662 *Concernant la prévention des incendies*, afin d'augmenter les dimensions relatives aux feux à ciel ouvert, des copies du règlement étant mises à la disposition des citoyens.

À cet égard, monsieur le conseiller Michel Lauzon dépose un projet de règlement.

**689-10-2024      Embauche au poste de directeur adjoint au Service du la sécurité incendie. (G4 112)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'embaucher, Dave Sévigny, à titre de cadre intermédiaire, au poste de directeur adjoint au Service de la sécurité incendie, le tout selon les conditions de travail négociées et spécifiées dans un document préparé par le Service des ressources humaines.

**690-10-2024      Embauche à la fonction de surintendant aux travaux publics (voirie, mécanique, bâtiments) au Service de l'équipement et des travaux publics. (G4 112)**

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'embaucher, Marc Tétrault, à titre de cadre intermédiaire, à la fonction de surintendant aux travaux publics (voirie, mécanique, bâtiments) au Service de l'équipement et des travaux publics, le tout selon les conditions de travail négociées et spécifiées dans un document préparé par le Service des ressources humaines.

**691-10-2024      Nomination à la fonction de contremaître à l'environnement au Service de l'environnement et du développement durable. (G4 200)**

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

De nommer, Gabriel Claveau-Laurin, à titre de cadre intermédiaire, à la fonction de contremaître à l'environnement au Service de l'environnement et du développement durable, le tout selon les conditions de travail négociées et spécifiées dans un document préparé par le Service des ressources humaines.

**692-10-2024      Mesure disciplinaire – Employé numéro 2649. (G4 200)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été saisi d'une recommandation quant à la sanction disciplinaire à imposer à l'employé numéro 2649;

Il est proposé et résolu unanimement :

De procéder à une suspension, sans traitement, de l'employé numéro 2649, pour une durée de deux (2) journées de travail à être déterminée par la direction du Service.

**693-10-2024 Fin d'emploi de l'employé matricule numéro 2762.  
(G4 200)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié de mettre fin, à la période d'essai et à l'emploi de l'employé matricule numéro 2762, après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier;

Il est proposé et résolu unanimement :

De mettre fin rétroactivement au 21 octobre 2024, à la période d'essai et à l'emploi de l'employé matricule numéro 2762 et ainsi rompre le service continu.

**694-10-2024 Création de la fonction et du poste régulier à temps plein de technicien en arboriculture et en horticulture au Service de l'équipement et des travaux publics et signature d'une lettre d'entente. (G4 110 et G4 611 S30)**

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

De créer une fonction et un poste régulier à temps plein de technicien en arboriculture et en horticulture au Service de l'équipement et des travaux publics.

D'autoriser le directeur général adjoint, Sébastien Gauthier, et la conseillère principale des ressources humaines, Mylène Modérie, à signer pour, et au nom de la Ville, avec le « Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mirabel - C.S.N. (Cols bleus) », la lettre d'entente numéro 36 relativement à la création de la fonction et du poste régulier à temps plein de technicien en arboriculture et en horticulture au Service de l'équipement et des travaux publics.

**695-10-2024 Création d'une nouvelle fonction et d'un poste régulier de policier éducateur à l'école secondaire du Maréchal et signature d'une lettre d'entente. (G4 110 et G4 611 S50)**

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

De créer une nouvelle fonction et un poste régulier de policier éducateur à l'école secondaire du Maréchal au Service de police.

D'autoriser le directeur général, Mario Boily, et le directeur du Service de police, Nicolas Arbour, à signer pour, et au nom de la Ville, avec la « Fraternité des policiers de Mirabel inc. », la lettre d'entente numéro 18 relativement à la création d'une nouvelle fonction et d'un poste régulier de policier éducateur à l'école secondaire du Maréchal au Service de police.

**696-10-2024**    **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0076, pour l'immeuble situé au 8105, rue Saint-Jacques, sur le lot 3 492 110, dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 114)**

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0076, de « 9390-9919 Québec inc. (Martin Lahaie) », relativement au remplacement du toit plat par un toit en pente et le remplacement du revêtement extérieur en tôle existante d'un bâtiment commercial, pour l'immeuble situé au 8105, rue Saint-Jacques, sur le lot 3 492 110, dans le secteur de Saint-Augustin, tel que présenté.

**697-10-2024**    **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0144, pour l'immeuble situé au 18125, rue Notre-Dame, sur le lot 6 359 896, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X6 114)**

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0144, de « Édifice Commercial Mirabel inc. (Vincent Chiara) », relativement au remplacement de la face d'une enseigne sur poteau existante, pour l'immeuble situé au 18125, rue Notre-Dame, sur le lot 6 359 896, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, tel que présenté.

**698-10-2024**    **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0149, pour l'immeuble situé au 14413, boulevard du Curé-Labelle, sur le lot 2 455 689, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0149, de « Les Investissements Mirabert inc. (Emanuel Arcand) », relativement à la modification d'une enseigne sur poteau existante et l'installation de deux enseignes à plat sur le bâtiment, pour l'immeuble situé au 14413, boulevard du Curé-Labelle, sur le lot 2 455 689, dans le secteur de Saint-Janvier, tel que présenté.

**699-10-2024**    **Dénomination d'une voie de communication et d'un parc. (X6 600 U5 N217)**

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a pris connaissance de la recommandation du comité de toponymie relative à la dénomination d'une nouvelle voie de communication et d'un parc;

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

De donner les noms indiqués à la voie de communication et au parc suivants :

**Dans le secteur de Saint-Augustin :**

a) **lot 6 617 199 :**

Nom donné : Rue Rémi-Duquette  
Motif : À la mémoire de Rémi Duquette ancien propriétaire des terres cultivables qui comptaient autrefois une sucrerie donnant sur la Côte des Saints.

b) **lot 6 617 191 :**

Nom donné : Parc de la Cravache  
Motif : Ancien emplacement de l'écurie La Cravache et le Club de chasse à courre de Montréal.

<b>700-10-2024</b>	<b>Nomination de substituts au sein du Comité d'investissement. (G3 300 U2 N7529)</b>
--------------------	---

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De nommer, Michel Lauzon ou Francine Charles, à titre d'élus substituts, au sein du Comité d'investissement Mirabel économique.

De modifier, à cet effet, l'Annexe « I » de la résolution numéro 963-12-2021 *Nomination au sein de différents comités, corporations ou Associations.*

<b>701-10-2024</b>	<b>Ordonnance relative à la tenue d'une vente pour défaut de paiement de taxes le 17 décembre 2024. (G5 211 102)</b>
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des immeubles pour lesquels des taxes imposées n'ont pas été payées à l'égard des années 2022 et antérieures, ainsi que pour les créances de 500 \$ et plus pour l'année 2023;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

Qu'il soit ordonné au greffier de vendre à l'enchère publique les immeubles inscrits à une liste datée du 25 octobre 2024 et préparée par la trésorière, sur lesquels des taxes imposées demeurent impayées à l'égard des années 2022 et antérieures, ainsi que pour les créances de 500 \$ et plus pour l'année 2023.

Également, si des taxes sont impayées en 2022 et/ou 2023, les créances dues pour les taxes impayées pour l'année 2024 seront ajoutées à la créance.

Que cette vente ait lieu à l'hôtel de ville de Mirabel, le mardi 17 décembre 2024, à 13 h 30. Toutefois, la trésorière pourra retirer de cette liste tout immeuble dont la vente pour des fins de taxes ne serait pas dans l'intérêt de la Ville.

Que lors de cette vente, pourront être ajoutées aux taxes municipales, les taxes scolaires produites.

Que conformément à l'article 513 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier, ou la greffière adjointe, ou la trésorière soit autorisée à enchérir et acquérir l'un ou l'autre des immeubles ainsi mis en vente pour défaut de paiement des taxes.

#### **Dépôt de documents.**

Le greffier dépose au conseil les documents suivants :

- a) rapport relatif au mouvement des ressources humaines, signé par le directeur général, M. Mario Boily, en date du 25 octobre 2024; (G1 211 101 120 N11458)
- b) procès-verbaux numéros 2024-10-21 et 2024-10-22 concernant les modifications et/ou corrections à être apportées aux résolutions et règlements adoptés par le conseil municipal de la Ville de Mirabel en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, préparé par le greffier, Nicolas Bucci, avocat; (G1 211 101 120 N11458)

#### **Affaires nouvelles.**

**702-10-2024 Demande auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du Programme pour le soutien aux initiatives de commémoration pour les célébrations du 200<sup>e</sup> anniversaire de Sainte-Scholastique. (G5 500 N15973)**

CONSIDÉRANT QUE la commémoration du 200<sup>e</sup> anniversaire de Sainte-Scholastique est une célébration pour rendre hommage aux générations qui ont bâti cette localité, et pour inspirer les générations futures à continuer à préserver et à célébrer leur patrimoine;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'autoriser le dépôt par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire d'un projet au Programme pour le soutien aux initiatives de commémoration du ministère de la Culture et des Communications, pour les célébrations du 200<sup>e</sup> anniversaire de Sainte-Scholastique.

De désigner, Valérie Laflamme, directrice adjointe du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à titre de mandataire déléguée pour assurer le suivi auprès du ministère et d'autoriser celle-ci à signer tout document nécessaire à la réalisation du présent projet.

**703-10-2024 Octroi d'un contrat à la FQM Services, coopérative de solidarité relatif à la fourniture de services ou de produits informatiques. (G2 310 U4 N13883)**

CONSIDÉRANT QUE la FQM Services, coopérative de solidarité (FQMS) est une coopérative de solidarité fondée à l'initiative de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) aux fins d'offrir des produits et des

services informatiques, technologiques et d'évaluation foncière aux municipalités locales et aux organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut conclure un contrat de gré à gré avec la FQMS en raison de l'article 573.3 (2.2) de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'octroyer le contrat, à la FQM Services, coopérative de solidarité, pour la fourniture de services ou de produits informatiques, pour un montant de 134 304,58 \$, excluant les taxes.

D'autoriser le directeur général, Mario Boily, à signer pour et au nom de la Ville le contrat de membre de la FQM Services, coopérative de solidarité, le contrat maître relatif à la fourniture de services ou de produits informatiques par, ou par l'intermédiaire, de FQMS et la commande en cybersécurité.

**704-10-2024 Transaction et quittance relative à l'acquisition du lot 6 508 629, appartenant à « Michel Paiement », dans le secteur de Saint-Augustin. (G7 113 N5713 #120236)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a signifié un avis d'expropriation le 11 juillet 2023 à « Michel Paiement » d'une partie du le lot 3 494 261 au Cadastre du Québec, maintenant désigné comme étant le lot 6 508 629 au Cadastre du Québec, lequel a été transféré à la Ville le 13 mars 2024, par la publication d'un avis de transfert au Bureau de la publicité des droits de Deux-Montagnes sous le numéro 28 578 127;

CONSIDÉRANT QUE la partie expropriée et la Ville se sont entendues, en principe, concernant les modalités pour régler l'indemnité finale d'expropriation;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, toute transaction et quittance avec « Michel Paiement » relativement à l'acquisition, par la Ville, par voie d'expropriation, du lot 6 508 629, et substantiellement conforme aux modalités sur lesquelles les parties se sont entendues, de même que tout autre document nécessaire y étant relatif.

**Parole aux conseillères et conseillers.**

Chaque conseillère et conseiller, puis le maire, informent les citoyens présents des développements ou de leurs principales préoccupations à l'égard des dossiers de leur secteur ou de la Ville.

**Période de questions.**

On procède à la période de questions de l'assistance.

Dépôt par Mme Louise Beausoleil d'une requête-analyse d'un problème de sécurité routière sur le rang Sainte-Henriette et sur le chemin Bourgeois.

**705-10-2024    Levée de la séance.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit et est levée.

---

Marc Laurin, maire suppléant

---

Nicolas Bucci, greffier